



*[Faint, illegible handwriting on aged paper]*



Mrs. Suer

Mijn Suer C. Huygens ende  
Suer van Sijltonz vrids Kade 7.  
Secretaris van Sijn Soogje

Inden

Saeyen

Stipulièrement déclaré le dit Edig. Roy et reconnoit,  
qu'il les dits Edig. États souverains des pays bas néers,  
et les provinces d'iceux respectivement, avec tous leurs  
pays associés, villes et lieux y appartenants, sont libres  
et souverains États, provinces et pays, l'un d'eux ni  
l'un d'eux pays, villes et lieux associés comme dessus,  
luy dit Edig. Roy ne prétend vicy, et qu'il prétendument  
ou si après son luy même, ses heirs, et successeurs  
tant durant le présent traité, qu'après la expiration  
d'iceluy, il ne prétendra jamais vicy, et qu'il n'ait  
de es, il ait content de traité avec les dits Edig.  
États, comme il fait par le présent, n'importe, aux  
conditions ci après scriptes, et déclarées.

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*